Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0915122025D-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 5 décembre 2025
Date d'affichage et de
Publication : 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*-*

9) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION EAUX PLUVIALES SUR LA PARCELLE ZW 283 A POULDON AVEC MONSIEUR THOMAS FRANCIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5 du 28 avril 2025, permettant la réalisation de travaux d'eaux pluviales à Pouldon,

Vu les travaux réalisés par l'entreprise COLAS,

Considérant l'existence d'une canalisation d'eaux usées située sur la parcelle cadastrée ZW 283 à Pouldon appartenant à Monsieur et Madame THOMAS Francis Fernand et Anne Marie,

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation par une convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle privative de monsieur et madame THOMAS,

La canalisation arrivant sur le terrain rejoint ensuite un ruisseau qui se poursuit dans le vallon et permet d'évacuer de manière plus fluide les eaux pluviales du village. Nous remercions la famille THOMAS de collaborer à cette convention. L'entièreté des travaux pour la réfection des canalisations des eaux pluviales du village de Pouldon a coûté 66 342 € TTC.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0915122025D-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales au profit de la commune sur le terrain appartenant à Monsieur et Madame THOMAS Francis Fernand et Anne Marie, sis 1055 Pouldon, ainsi que tout pièce subséquente au besoin.



Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT